

Contribution de la LI^e conférence de la COSAC

Athènes, 15-17 juin 2014

1. Élections Européennes

1.1 La COSAC salue la réussite des 8^{èmes} élections Européennes, qui se sont tenues du 22 au 25 mai 2014. Bien que le taux de participation électorale fût en général plus élevé que prévu et que la capacité des « candidats en tête de liste » à aborder les questions européennes pendant la campagne électorale a été une réussite, la COSAC exprime sa préoccupation face à la participation faible dans certains États membres et à la montée de l'eurosepticisme, de l'extrémisme et de la xénophobie que reflètent les résultats ; par conséquent elle invite instamment les gouvernements concernés, les partis politiques ainsi que les institutions européennes à réfléchir sur leur part de responsabilité en matière de ces phénomènes et d'agir sans délai dans le but de les éliminer.

1.2 À cet égard, la COSAC se félicite que les chefs d'État de l'UE se sont montrés déterminés de placer parmi leurs premières priorités la croissance et la création de postes de travail, de faire des progrès dans les champs de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que de répondre aux défis du changement climatique, de l'efficacité énergétique et de la sécurité.

2. Gouvernance économique – Approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM)

2.1. La COSAC réaffirme sa conviction que l'approfondissement de l'UEM par la mise en place de politiques qui traiteront des insuffisances révélées après l'éclatement de la crise, revêt une importance primordiale. Dans ce contexte, un cadre financier intégré doté d'une union bancaire digne de ce nom, avec des mécanismes de surveillance et de résolution efficaces et des systèmes de garantie des dépôts au niveau européen, conjugué, si nécessaire, à une véritable union économique et fiscale est considéré comme une étape naturelle vers le cadre de coordination budgétaire déjà en place.

2.2 Par conséquent, la COSAC salue l'accord politique conclu pendant la Présidence hellénique du Conseil sur le mécanisme de résolution unique ainsi que la finalisation de l'accord sur le fonds de résolution unique. Ces accords devraient jouer un rôle essentiel dans le parachèvement d'une union bancaire qui garantira une stabilité financière, diminuera le coût des défaillances

bancaires pour les citoyens européens, restaurera la confiance des marchés dans le secteur bancaire européen et permettra aux banques de restaurer l'offre de crédit au profit de l'économie réelle, tout en préparant le chemin vers la croissance.

3. Liberté, Sécurité et Justice

3.1 La COSAC demande au Conseil européen d'adopter les orientations stratégiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures concernant la planification législative et opérationnelle fondée sur le progrès déjà accompli dans le cadre du programme de Stockholm ; la COSAC souligne l'importance du principe de solidarité et de responsabilité lors de l'élaboration des orientations et insiste sur le besoin d'implémenter et de renforcer les instruments existants dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens.

3.2 La COSAC pense qu'il faut porter une attention particulière au problème sensible de la gestion des flux migratoires et de l'intégration des immigrés légaux dans les sociétés de l'UE afin d'encourager les réponses européennes aux défis actuels et futurs. A cet effet, la task-force pour la Méditerranée a déposé des propositions, auxquelles une suite concrète doit être donnée, puisque l'immigration clandestine par voie maritime, qui est la plus fréquente, entraîne de nombreuses pertes en vie humaine. La COSAC souligne la nécessité de mettre en œuvre des initiatives visant à appliquer le principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités, conformément à l'article 80 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans les domaines de la reconnaissance mutuelle des décisions nationales sur l'asile, le groupement des lieux de réception au niveau de l'UE afin de faire face à d'éventuelles situations de crise ou de pression particulière, la planification d'urgence et la gestion de crises.

4. Les politiques maritimes de l'UE

4.1 La COSAC souligne que les activités navales et maritimes présentent une source inépuisable de croissance et de prospérité pour toute l'Europe. Par conséquent, elle salue l'effort commun de la Commission européenne, du service européen pour l'action extérieure, de la Présidence hellénique et des États membres visant à développer une stratégie transsectorielle holistique afin de promouvoir et de sauvegarder la stratégie européenne en matière de sécurité maritime (SESM) ; elle est convaincue que la SESM doit traiter de la sécurité maritime en tenant compte de ses aspects intérieurs et extérieurs, promouvoir des solutions globales afin d'envisager les défis européens et faire usage de tous les outils et de toutes les structures du domaine de la sécurité maritime, comme les missions et les opérations de la PSDC.

5. Ukraine

5.1 La COSAC salue la tenue des élections présidentielles en Ukraine et se félicite du fort taux de participation et de la détermination claire des autorités à tenir ce qui s'est révélé être une élection digne de ce nom, globalement conforme aux engagements internationaux.

5.2 La COSAC réitère son soutien ferme à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine et condamne l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie. La COSAC soutient pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays européens et pense qu'il n'y a pas de place pour les activités séparatistes ou les provocations visant à changer les frontières de l'Europe du 21^e siècle, sans véritable processus démocratique.

5.3 Les actions de la Fédération de Russie ne sont pas compatibles avec ses obligations et engagements, à savoir notamment la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE et le Memorandum de Budapest. La péninsule de Crimée doit être réintégrée à l'Ukraine afin de rétablir la stabilité en Europe.

5.4 La COSAC invite la Fédération de Russie à revenir sur sa décision du 1^{er} mars, permettant le recours à la force contre l'Etat voisin.

5.5 La COSAC souligne qu'en l'état actuel des choses, il est primordial que la Russie prenne des mesures concrètes visant à défendre la frontière entre la Russie et l'Ukraine pour éviter que les armes et les terroristes n'affluent vers l'Ukraine.

5.6 La COSAC est convaincue que la qualité de l'élection présidentielle offre au nouveau président la légitimité pour établir un dialogue ouvert à tous avec tous les citoyens et travailler afin de préserver l'unité du pays tout en respectant la diversité de la société ukrainienne ; elle demande à l'Union européenne de travailler étroitement avec le nouveau président de l'Ukraine et de le soutenir pour décentraliser les pouvoirs de l'Etat et réaliser les réformes constitutionnelles, structurelles et économiques afin d'assurer la stabilité politique et économique de l'Ukraine. En outre, la COSAC salue les déclarations de la Fédération de Russie exprimant le respect des autorités russes pour le résultat des élections ; elle invite instamment la Fédération de Russie à coopérer avec le nouveau président légitime afin d'engager un dialogue pacifique et constructif en vue de faire baisser la tension et retirer les troupes militaires de la frontière ukrainienne.

5.7 La COSAC espère que les contrats concernant l'approvisionnement en gaz en provenance de la Russie vers l'Union européenne seront pleinement respectés. Après la crise ukrainienne, la COSAC estime que l'efficacité et la sécurité énergétiques sont devenues une priorité majeure pour l'Union européenne. A cet égard, la COSAC invite instamment la Commission et les États membres à trouver les moyens de financer des mesures visant à l'efficacité énergétique, de freiner la demande d'énergie, ainsi que de développer une stratégie de sécurité énergétique européenne

5.8 La COSAC salue la décision de signer les Accords d'association avec la Géorgie et la Moldavie le 27 juin 2014 et espère que seront en même temps signés les chapitres restants de l'Accord d'association avec l'Ukraine. La COSAC souligne le rôle spécial des parlements nationaux de l'UE et du Parlement européen dans le processus de ratification de ces accords et les invite à transmettre un message de soutien fort aux partenaires orientaux en assurant un processus de ratification sans heurts.

6. Responsabilité démocratique

6.1. La COSAC fait observer que la double légitimité démocratique de l'Union, en tant qu'Union des citoyens et des États membres, est incarnée, dans le processus législatif de l'Union européenne, par le Parlement européen et le Conseil dans un contexte de codécision et souligne le rôle des parlements nationaux en matière de contrôles de subsidiarité; elle indique que la légitimité et la responsabilité doivent être dûment garanties au niveau national et européen par les parlements nationaux et le Parlement européen ; elle rappelle le principe énoncé dans les conclusions de la réunion du Conseil européen de décembre 2012, à savoir que tout au long du processus, l'objectif général reste d'assurer la légitimité et la responsabilité démocratiques au niveau où les décisions sont prises et appliquées.

6.2 La COSAC remarque que la récession économique et ses effets, comme par exemple les taux de chômage élevés, ainsi que la réduction des dépenses sociales et la baisse du niveau de vie, ont sapé de manière critique le prestige de l'Union européenne. A cet égard, la COSAC pense que la crédibilité démocratique de l'UE est mise au défi depuis ces 5 dernières années, puisque le besoin d'aborder les effets de la crise économique et financière et de coordonner les politiques fiscales, a poussé les gouvernements ou certaines formations du Conseil, par exemple l'Eurogroupe, à déléguer plus de compétences au niveau européen sans contrôle démocratique parlementaire direct.

6.3 En outre, la COSAC déplore que les programmes d'ajustement macroéconomique ne sont caractérisés ni par la légitimité ni par la responsabilité démocratiques, comme le déclare par ailleurs la grande majorité

des personnes interrogées dans le cadre du rapport semestriel. La COSAC souligne qu'à l'avenir, ce sont des institutions vraiment responsables du point de vue démocratique qui s'occuperont en premier lieu de la création et de la mise en application de tels programmes afin de garantir la transparence et l'appropriation politique.

6.4 La COSAC réaffirme la volonté des parlements nationaux de se lancer dans un dialogue public sur l'architecture des institutions européennes dans le contexte des Traités existantes. La COSAC est fermement convaincue qu'il faut explorer de nouvelles manières pour démocratiser le processus décisionnel sans mettre en question la méthode communautaire. Donc, le Parlement européen doit pleinement exercer certains pouvoirs qui lui sont accordés par les Traités et développer sa coopération avec les parlements nationaux.

6.5 La COSAC salue l'accord sur le Règlement relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes.

6.6 Cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui prévoyait les nominations du Président du Conseil européen et de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la COSAC félicite M. Herman Van Rompuy et la Baronne Catherine Ashton.

6.7 La COSAC espère que la coopération entre le Conseil européen, le Service européen pour l'action extérieure, et les parlements de l'UE se continuera sans obstacles, et qu'elle sera exploitée et développée tant au niveau bilatéral qu'au niveau de la coopération interparlementaire.

6.8 Tenant compte de la défiance généralisée des citoyens à l'égard des institutions européennes, la COSAC soutient fermement la participation démocratique des citoyens européens au processus législatif, sous l'égide de l'Initiative citoyenne européenne, et encourage une participation plus active du Parlement européen dans la mise en œuvre de celle-ci.

6.9 La COSAC est convaincue que les institutions de l'UE doivent travailler ensemble de manière constructive en tenant compte des résultats des élections et du message qu'ont envoyé les citoyens européens en ce qui concerne la nomination des chefs des institutions principales, comme il est prévu dans la Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

7. Affronter le déficit social dans l'UE

7.1 La COSAC note que la récession économique profonde dans la zone euro ainsi que la crise de la dette souveraine en cours ont placé le dialogue sur la dimension sociale de l'UEM en haut de l'agenda politique européen. A cet égard,

la COSAC souligne la nécessité d'une intégration horizontale de la dimension sociale dans les politiques de l'UE ainsi que dans le cadre du semestre européen. La COSAC soutient fermement le dialogue social et la participation active des partenaires sociaux compétents afin de créer des politiques européennes plus efficaces et plus ciblées.

7.2 La COSAC invite les institutions européennes à répondre aux demandes de protection des citoyens contre la concurrence mondiale extrêmement âpre ; la COSAC considère que le degré élevé d'harmonisation des droits sociaux et environnementaux ainsi que la lutte contre la fraude fiscale devrait devenir une priorité européenne.

7.3 La COSAC exprime sa satisfaction pour les premiers signes de redressement de l'activité économique dans l'Union européenne en 2013, tant au niveau de la productivité que de la compétitivité. Cependant, elle souligne que la poursuite constante des politiques de consolidation fiscale déséquilibrées est considérée comme étant inefficace et est accusée de prolonger inutilement la crise économique et d'entraver le redressement des perspectives de l'emploi. L'objectif de la consolidation fiscale à long terme doit être assorti de mesures visant à promouvoir la demande et à stimuler la croissance.

8. Reconsidérer la stratégie européenne pour l'emploi

8.1 La COSAC observe avec une vive préoccupation que les conditions du marché de travail ont continué d'empirer en 2013 et met l'accent sur le niveau extrêmement élevé de chômage des jeunes dans plusieurs pays de l'UE, la persistance croissante du chômage et la détérioration de la qualité de l'emploi (comme par exemple les emplois précaires ou à temps partiel, les travailleurs pauvres, le travail informel, la polarisation des emplois et des rémunérations) ; elle déplore donc la capacité limitée de l'UE de s'attaquer aux échecs et disparités au sein des marchés du travail afin de résoudre le problème d'une manière efficace.

8.2 La COSAC salue les initiatives clés de l'UE par rapport au chômage des jeunes (paquet emploi des jeunes, garantie pour la jeunesse, initiative sur l'emploi des jeunes) et invite instamment la Commission européenne à augmenter les efforts afin d'accroître les meilleures opportunités d'emploi chez les jeunes Européens, en tenant compte des particularités dans l'application de ses initiatives, comme le cas des zones rurales pauvres. En ce qui concerne la mise en application efficace du programme « Garantie pour la jeunesse », la COSAC considère comme nécessaires la participation de tous les niveaux gouvernementaux ainsi qu'une coopération structurée avec les parties prenantes (par exemple les services de travail privés ou publics, les entreprises, les syndicats, et les organisations de jeunesse), la bonne articulation entre les

mécanismes de soutien nationaux à l'emploi des jeunes et la « Garantie européenne pour la Jeunesse ».

8.3 La COSAC encourage la participation active des parlements de l'UE aux efforts visant à résoudre le problème de chômage des jeunes en contribuant à la désignation et à l'implémentation des plans nationaux pour la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. A cet égard, elle invite instamment les parlements à se lancer dans le dialogue interparlementaire pas seulement entre eux-mêmes, mais aussi avec les institutions européennes.

8.4 La COSAC salue l'adoption par le Conseil Education du plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2014-2015. Elle est convaincue que ce sont les conditions et les besoins des jeunes qui doivent être pris en compte pendant l'élaboration de nouvelles politiques. A cette fin, elle encourage l'avancée de la coopération transsectorielle dans le cadre de la politique de la jeunesse, l'évolution du dialogue social et l'augmentation de la participation active des jeunes au développement et à l'implémentation des politiques qui les concernent. En outre, la COSAC souligne l'importance de garantir l'intégration de la politique de la jeunesse dans le semestre européen ainsi que dans la stratégie Europe 2020.

8.5 La COSAC reconnaît l'importance de l'entrepreneuriat dans l'économie de l'UE, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME), en tant qu'une source de croissance économique et de création d'emplois. A cet égard, elle encourage la promotion des politiques qui faciliteront l'accès de nouvelles entreprises, notamment dans les technologies émergentes et de pointe, et de jeunes entrepreneurs à des services de financement et de soutien, et elle soutient le développement de l'éducation et de la culture entrepreneuriales (stages, programmes d'échange, services d'information et du soutien) ayant comme but de faciliter l'intégration efficace des jeunes dans le marché de travail.

8.6 La COSAC met en garde contre une tendance inquiétante : les hauts taux de chômage chez les jeunes adultes de 25-34 ans. La COSAC reconnaît que les jeunes adultes doivent bénéficier des programmes de marché de travail pour la jeunesse ou des cours de reconversion pour améliorer leurs compétences et leurs perspectives professionnelles. Par conséquent, elle demande à la Commission de prendre des initiatives précises et imminentes afin de **faciliter** ces actions et de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour ce groupe d'âge.

9. Investissement dans le capital féminin lors de la crise économique et financière

9.1 Dans le cadre du suivi du travail du Forum des Femmes tenu sous la présidence lituanienne, la COSAC remarque avec une grande préoccupation que les politiques d'austérité visant à affronter la crise financière ont réduit

considérablement les services sociaux et la sécurité de travail. La COSAC attire l'attention sur le fait que l'impact de ces politiques sur l'indépendance économique des femmes ainsi que sur leurs conditions de vie et de travail affecte l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, et diminue leurs opportunités égales au marché de travail.

9.2 La COSAC souligne que la crise économique et financière, qui a provoqué une crise sociale, ne doit pas compromettre le progrès accompli dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, la santé et les droits en matière de procréation.

9.3 La COSAC note que, même si la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 était considérée comme l'outil principal de soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie EU2020, le fardeau que les femmes supportent est devenu plus lourd.

9.4 La COSAC déplore que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes a un profil bas ou inexistant dans l'agenda EU2020 et le semestre européen ; elle juge donc nécessaire d'incorporer la perspective du sexe dans l'élaboration des objectifs EU 2020, particulièrement en ce qui concerne l'emploi, la recherche et le développement, l'énergie, l'éducation et la pauvreté et que cela devienne une réalité.